

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 6 février 2012 à 19h, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Yvan Imbeault
Mme la conseillère	Francine Gagné
MM. les conseillers	Marcel Gauthier
	Garnier Marquis
	Benoit Marquis
	Wilbrod Gagné

SONT ABSENTS

Mme la conseillère	Johanne Thibeault
--------------------	-------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Annick Hudon
---	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par M. le maire Yvan Imbeault.

Résolution #2012-08

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Benoit Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Achat d'un casque d'écoute, d'un téléphone et d'un deuxième écran d'ordinateur (budget 530\$);
- 7) Le gouvernement du Québec contribuera financièrement à votre projet de rénovations du centre municipal (une somme maximale de 15 706\$ sera réservée à même le Fonds conjoncturel de développement) autorisation du maire à signer le protocole d'entente pour les modalités (appui financier à recevoir du Club de 50+, Comité de développement et Caisse Desjardins du Rivage et des Monts);
- 8) Réalisation complète de l'objet des règlements annulation de plusieurs soldes résiduaux dans une même résolution;
- 9) Formation documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle 3 mai à Matane;
- 10) Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil et rapport au MAMROT avant le 15 février prochain;
- 11) Adoption de la charte des matières recyclables de la collecte sélective présentée par Recyc-Québec;
- 12) Achat du drapeau du Québec;

- 13) Plan de mise en œuvre prévu pour l'année numéro 1 du schéma de couverture de risque en incendie;
- 14) Varia a) Invitation à tous les membres du conseil municipal à participer au brunch des voisins le 12 février prochain, afin de rencontrer le député Monsieur Pascal Bérubé à 11h00 a.m. confirmer votre présence à Mme Annick Hudon;
- b) Eau potable;
- c) Opération pour la sauvegarde des emplois en région;
- 15) Période de questions;
- 16) Ajournement de la séance au 7 février à 19h. (C.M. 154 toute séance peut être ajournée par le conseil à une autre heure de même jour ou à un jour subséquent, sans qu'il soit nécessaire de donner avis de l'ajournement aux membres qui n'étaient pas présents.)

RÉSOLUTION #2012-09

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2012-10

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante trois mille quatre cent quatre-vingt-treize dollars et quarante-deux cents (63 493.42\$) et les salaires payés au montant de huit mille cinq cent trois dollars et trente cinq cents (8 503.35\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de soixante onze mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars et soixante-dix-sept cents (71 996.77\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4724 à 4752.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir à la directrice générale à payer ce mois-ci.

RÉSOLUTION#2012-11

ACHAT D'UN CASQUE D'ÉCOUTE, D'UN TÉLÉPHONE ET D'UN DEUXIÈME ÉCRAN D'ORDINATEUR (BUDGET 530\$)

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme autorise l'achat d'un casque d'écoute, d'un téléphone et d'un deuxième écran d'ordinateur au montant de 530\$ taxes en sus, chez Télécommunication de l'Est pour le téléphone et le casque d'écoute et l'écran chez Bloc-Notes.

QUE la dépense est imputée au poste budgétaire 02 130 00 670.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire indiqué.

RÉSOLUTION#2012-12

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONTRIBUERA FINANCIÈREMENT À VOTRE PROJET DE RÉNOVATIONS DU CENTRE MUNICIPAL (UNE SOMME MAXIMALE DE 15 706\$ SERA RÉSERVÉE À MÊME LE FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT) AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES MODALITÉS (APPUI FINANCIER À RECEVOIR DU CLUB DE 50+, COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET CAISSE DES JARDINS DU RIVAGE ET DES MONTS)

CONSIDÉRANT QUE, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire annonce l'aide financière de 15 706\$ consentie, le 22 décembre 2011, par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, pour le projet visant à faire des rénovations au centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE, cette aide provient du Fonds conjoncturel de développement;

Le conseiller Marcel Gauthier et résolu d'autoriser le maire, Yvan Imbeault à signer le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité et le gouvernement du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-13

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS (ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES DANS UNE MÊME RÉSOLUTION)

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE, le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme modifie les règlements identifiés à l'annexe de façon suivante :

- 1) Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- 2) Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- 3) Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Adelme informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Adelme demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-13

FORMATION DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES DE NOUVELLE GÉNÉRATION DANS LA MOUVANCE DE LA GESTION CONTRACTUELLE 3 MAI À MATANE

Il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné , et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à la formation « Les documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle » qui sera dispensée le 3 mai à Matane;

QUE le coût d'inscription est de deux cents soixante (260\$) taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale s'est inscrit dans les huit (8) premiers candidats;

EN CONSÉQUENCE, la Mutuelle des Municipalités du Québec rembourse les frais d'inscription;

PAR CE FAIT MÊME, les frais de déplacement seront aux frais de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-14

DÉPÔT-DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Benoit Marquis, et résolu :

DE prendre acte du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires des élus municipaux, et ce, en date du 6 février 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-15

ADOPTION DE LA CHARTE DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE PRÉSENTÉ PAR RECYC-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE, les matières recyclables récupérées par la collecte sélective municipale ne cessent de croître d'année en année, et les municipalités sont au cœur de ce succès;

CONSIDÉRANT QU' en 2010, les quantités totales récupérées de contenants et d'emballages en papier, carton, verre, plastique et métal, ainsi que d'imprimés et de journaux ont atteint les 700 000 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE, on peut observer qu'une partie de cette augmentation des matières récupérées est constituée de contaminants déposés dans le bac;

CONSIDÉRANT QUE, selon des estimations issues des résultats de la dernière caractérisation des matières résiduelles résidentielles en 2010, près de 10% des matières déposées dans le contenant de récupération devraient plutôt être vouées à une autre filière (ressourcerie, friperie, écocentre, compostage ou élimination);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du double des quantités de l'étude de 2006-2009 qui indiquaient plutôt 5% de contamination;

CONSIDÉRANT QUE, le fait de ne pas déposer les matières au bon endroit entraîne des conséquences sur la filière de récupération;

CONSIDÉRANT QUE, le centre de tri se trouve dans l'obligation de traiter davantage de matières non désirées et conséquemment d'assumer des coûts importants pour leur élimination;

CONSIDÉRANT QUE, ceci peut avoir un impact sur les coûts de tri et de conditionnement chargés aux municipalités par les centres de tri;

CONSIDÉRANT QUE'il importe donc de renverser cette tendance en incitant les citoyens à poser les bons gestes en matière de récupération;

CONSIDÉRANT QUE, Recyc-Québec a développé, avec la collaboration de tous les partenaires du milieu, une Charte des matières recyclables de la collecte sélective qui a été annoncée le 5 octobre 2010 par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand;

CONSIDÉRANT QUE, cette Charte a comme objectif d'uniformiser les matières acceptées dans la collecte sélective municipale et de faciliter la tâche pour le citoyen;

CONSIDÉRANT QU'elle indique clairement les matières qui devraient être déposées dans le contenant de récupération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Gagné et résolu :

D'adopter la Charte des matières recyclables de la collecte sélective, à diffuser auprès des citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-15
ACHAT DU DRAPEAU DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme autorise l'achat d'un drapeau du Québec au montant de 40\$ taxes en sus, ainsi que les frais de poste, s'il y a lieu chez SNEQ.

QUE la dépense est imputée au poste budgétaire 02 355 00 641.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire indiqué.

RÉSOLUTION#2012-16

PLAN DE MISE EN ŒUVRE PRÉVU POUR L'ANNÉE 1 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis et résolu :

D'accepter le rapport d'activités (année 1) du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES)

INVITATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le maire, Yvan Imbeault mentionne qu'il a reçu une invitation pour tous les membres du conseil municipal à venir rencontrer le député Monsieur Pascal Bérubé au Centre Municipal dimanche, le 12 février à 11h.

EAU POTABLE

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les citoyens qu'il y aura un essai pilote la semaine prochaine, afin d'installer provisoirement un fil sous pression à charbon actif, afin d'enlever les odeurs et le goût dans l'eau. Après l'essai pilote si ceci fonctionne la municipalité ira au MAMROT, afin d'avoir une aide financière pour installer ledit équipement.

RÉSOLUTION#2012-17

OPÉRATION POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS EN RÉGION

CONSIDÉRANT QUE, les nombreuses pertes d'emplois dans les services publics au cours des dernières années et des derniers mois, et ce tant dans les services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et les différentes sociétés d'État;

CONSIDÉRANT QUE, ces pertes d'emplois ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE, vivre et travailler en région doit demeurer un DROIT et non un PRIVILÈGE;

La Municipalité de Saint-Adelme déclarons être de celles et de ceux qui vont OSER se lever pour l'avenir de notre région et, de ce fait, il est résolu :

D'APPUYER l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région (OSER) initiée par le Conseil Régional de la FTQ (CRFTQ) Bas St-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine et de leur transmettre la présente résolution dûment adoptée et signée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES)

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Yvan Imbeault invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2012-18

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné d'ajourner la séance au 7 février à 19h. Il est 19h44.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Je, Yvan Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Imbeault, maire

Annick Hudon g.m.a.
Directrice générale et
secrétaire-trésorière